

Pour vous accompagner

dans ce nouveau bonheur

**La MMJ et la BFM ont conçu
pour vous...**

MMJ Naissance

- Un Prêt Spécial Naissance⁽¹⁾ à **taux exceptionnels**, à partir de **2,95 %⁽²⁾ TEG**
- **Aucuns frais** de dossier
- **Souplesse** de remboursement
- **Liberté** d'utilisation



Exemple : vous empruntez 3 000 € au TEG annuel fixe de 2,95 % hors assurance DIT⁽³⁾ facultative sur une durée de 2 ans. Remboursements : 128,82 € hors assurance facultative pendant 24 mois. Coût total : 91,68 €. Aucuns frais de dossier. Si vous optez pour l'assurance DIT⁽³⁾, la cotisation mensuelle s'élèvera à 0,70 €. Conditions en vigueur du 01/09/09 au 31/12/09.

- **Et en prime pour le ou les heureux** parent(s) : **40 €⁽⁴⁾ offerts pour vous souhaiter bienvenue** à l'ouverture de votre compte bancaire BFM à la Société Générale



Comment profiter de cette offre ?



→ Remettez ce document à un Conseiller BFM en Agence Société Générale. **Votre compte bancaire BFM sera immédiatement crédité de 40 € lors de son ouverture** et vous pourrez solliciter le Prêt Spécial Naissance.

La BFM en quelques mots :

- La Banque Fédérale Mutualiste est dédiée aux **adhérents de la MMJ** (en tant que mutuelle sociétaire de la BFM) et plus largement aux agents de la Fonction publique.
- La BFM vous propose une offre bancaire **complète et adaptée à vos spécificités**, au meilleur coût.
- **Un Conseiller BFM est à votre disposition** dans chaque Agence Société Générale (distributeur exclusif de l'offre BFM).



En savoir plus :

- **Un conseiller BFM vous accueille dans chaque Agence Société Générale.** Pour trouver l'Agence Société Générale la plus proche de chez vous : www.particuliers.societegenerale.fr

- **Centre de Contacts BFM**, du lundi au samedi de 9 h à 18 h :

éco  **0 821 222 500**
0,118 EUR TTC / min depuis un poste fixe en France métropolitaine

- **Internet BFM :** www.bfm.fr

(1) Prêt personnel consenti sous réserve de l'acceptation de votre dossier par la Banque Fédérale Mutualiste, prêteur (Société Coopérative de Banque au capital de 66.707.892 €. RCS Créteil B 326 127 784. Siège social : 1, place des Marseillais 94227 Charenton-le-Pont Cedex) et d'être titulaire d'un compte SG/BFM (avec domiciliation de salaire souhaitée) ouvert à la Société Générale. Si vous donnez suite à cette proposition et si votre dossier est accepté, le Prêt Spécial Naissance sera conclu après acceptation de votre part d'une offre de prêt qui vous sera remise en Agence Société Générale. Vous disposerez d'un délai de rétractation de 7 jours suivant votre acceptation

• (2) 2,95 % TEG annuel fixe, hors assurance DIT facultative, valable sur une période de remboursement entre 6 et 24 mois et pour un montant de 1 500 € minimum. Pour un prêt d'une autre durée et/ou montant, consultez un Conseiller BFM en Agence Société Générale

• (3) L'assurance DIT, négociée au taux mensuel de 0,28 % sur le capital initial, est facultative pour tout prêt d'une durée inférieure ou égale à 36 mois (franchise incluse) quel que soit le montant emprunté. Au-delà de cette durée, elle est obligatoire pour les prêts de plus de 10 000 €. Contrat d'assurance Groupe - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail - souscrit par la BFM auprès de CNP Assurances et MFPrévoyance, sociétés régies par le Code des Assurances. Ce contrat est présenté par la Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurances (immatriculation à l'ORIAS n°07 022 493)

• (4) Prime de 40 € versée une seule et unique fois sur le compte bancaire SG/BFM, pour une première ouverture (avec domiciliation de salaire souhaitée) par le ou les parents titulaires, quel que soit le nombre d'enfants nés ou à naître. Prime de 40 € incluant, pour les moins de 35 ans, les 20 € versés dans le cadre de BFM Énergie. Offre non cumulable avec d'autres primes et offres Société Générale.